

Date de création : 23/01/2018 (V1)

Références :

↳ Loi du 4 mars 2002, les droits du patient CSP*

↳ Article 2 du décret du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.1111-7 et L.1112-1 du code de la santé publique.

↳ Arrêté du 5 mars 2004, recommandations des bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne.

Imprimé à retourner dûment rempli et signé à :

Centre Hospitalier d'Ajaccio

Direction des Relations avec les Usagers

27 Avenue Impératrice Eugénie - BP 411

20303 AJACCIO Cedex 01

☞ Cocher les cases correspondant à votre situation ou à votre choix

IDENTITE DU PATIENT

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Date de naissance : N° ☎ :

Numéro Sécurité Sociale :

(rayer les mentions inutiles; préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Dates de séjour du Patient

Services

.....
.....
.....

.....
.....
.....

DEMANDEUR si autre que le patient

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Date de naissance : N° ☎ :

(rayer les mentions inutiles; préciser le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

QUALITE DU DEMANDEUR

<input type="checkbox"/> Vous avez été hospitalisé	<input type="checkbox"/> Vous êtes ayant droit en cas de décès : préciser la motivation (Art L1110-4) CSP*
<input type="checkbox"/> Vous avez autorité parentale, agissant en qualité de : <input type="radio"/> père <input type="radio"/> mère <input type="radio"/> tuteur	- connaître les causes du décès <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vous êtes mandaté (joindre le courrier du mandant, vous désignant comme mandataire)	- défendre la mémoire du défunt <input type="checkbox"/>
	- droits à faire valoir <input type="checkbox"/>

NB : si la personne a exprimé une volonté contraire, il ne pourra être donné suite à cette demande.

(Art.L 1111-5) Art 6 du décret du 29 avril 2002

Pièces justificatives

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité
- Photocopie attestant de l'autorité parentale (livret de famille, jugement ou arrêté rendu, déclaration conjointe)
- Photocopie attestant de l'exercice de la tutelle (jugement ou arrêté rendu)
- Photocopie d'un document attestant la qualité d'ayant droit (acte notarié ou acte d'état civil)
- Photocopie du contrat d'assurance vie dont vous êtes le bénéficiaire

Je demande la communication selon la modalité suivante

tournez la page SVP



MODALITES DE COMMUNICATIONS

<input type="checkbox"/> Consultation sur place (gratuite) (Art.R 710-2-1 CSP) Prendre rendez-vous avec le médecin auprès du secrétariat du service concerné.	<input type="checkbox"/> Envoi au médecin traitant ou médecin de votre choix (Art.L1111-7 CSP) Nom- Prénom : Adresse :	<input type="checkbox"/> Envoi au domicile ou adresse suivante Nom- Prénom : Adresse :	<input type="checkbox"/> Retrait au bureau des Relations Usagers
--	--	---	---

NATURE DES DOCUMENTS

Pièces figurant dans le dossier (article R 710-2-2 du code de la Santé Publique)
(Cocher les cases correspondant à votre demande)

ADMISSION-SEJOUR-CONSULTATION

- La lettre du médecin qui est à l'origine de la consultation
- Les motifs d'hospitalisation
- La recherche d'antécédents et de facteurs de risques
- Les conclusions de l'évaluation clinique initiale
- Le type de prise en charge prévu et les prescriptions effectuées à l'entrée
- La nature des soins dispensés et les prescriptions établies lors de la consultation externe ou lors du passage aux urgences
- Les informations relatives à la prise en charge en cours d'hospitalisation : état clinique, soins reçus, examens para-cliniques, notamment d'imagerie
- Les informations sur la démarche médicale
- Le dossier d'anesthésie
- Le compte rendu opératoire ou d'accouchement
- Le consentement écrit du patient pour les situations où ce consentement est requis sous cette forme
- La mention des actes transfusionnels pratiqués sur la patient et, le cas échéant, copie de la fiche d'incident transfusionnel
- Les éléments relatifs à la prescription médicale, à son exécution et aux examens complémentaires
- Le dossier de soins infirmiers (ou à défaut les informations relatives aux soins infirmiers)
- Les informations relatives aux soins dispensés par les autres professionnels de santé
- Les correspondances échangées entre professionnels de santé
- Attestation/certificat post-mortem

DOCUMENTS ETABLIS A LA FIN DU SEJOUR HOSPITALIER

- Le compte rendu d'hospitalisation et/ou la lettre rédigée à l'occasion de la sortie
- La prescription de sortie et les doubles d'ordonnance de sortie
- Les modalités de sortie (domicile, autres structures)
- La fiche de liaison infirmière et/ou paramédicale

L'absence de pièces justificatives ou de réponse de votre part, dans les trois mois qui suivent l'envoi de ce formulaire, induira la clôture de la démarche d'accès à votre dossier ou celui d'un proche.

Je m'engage à m'acquitter auprès du Centre hospitalier d'Ajaccio, des frais de reproduction des documents demandés (0.18€/page format A4 et contretypage d'imagerie médicale) ainsi que les frais d'affranchissement en recommandé si envoi.

Fait à

SIGNATURE